

## **PROJET DE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020**

Date de convocation du Conseil Municipal : 20.01.2020  
Date d'affichage du compte-rendu : 28.01.2020  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 38  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 31

Le Vingt-sept Janvier deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Joël PROUST 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole BETTAN 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean-Marie VALLET 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Henri MOINARD 7<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude PAPOT 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE Maire-délégué La Bataille, M. Jean WAROUX Maire-délégué Crézières, M. Claude REDIEN Maire-délégué Tillou, M. Timothy WEIR, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Sophie ROBION, Mme Valérie COARRAZE, M. Francis GRIFFAULT, M. Arthur JONES, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAUT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Dominique COIRIER, Mme Sylvie COUTEAU, Mme Ginette HAYE, M. Patrick PETIT et Mme Peggy AUGUSTIN

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Amanda HOLMES 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Robin HOLMES, M. Noël GIRAUD, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, Mme Annie GONNORD et qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Timothy WEIR, M. Jean WAROUX, Mme Marie-Claire VEQUE, M. Christian GRIPPON, Mme Peggy AUGUSTIN, M. Patrick PETIT

ainsi que M. Jean-Luc COUTANT, Mme Marie-Noëlle RINGEISEN, Mme Emilie BAUDREZ, Mme Martine DUMEIGE, Mme Karen BOUTY, M. Jean GENAIS Mme Jacqueline LORET non représentés.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Patrice BAUDOUIN

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et indique que l'étude de faisabilité du projet d'ilot en centre-ville sera présentée en fin de séance. Après avoir validé le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal délibère comme suit. Madame Sophie Robion a préalablement annoncé son retard.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame Sylvie Magnain adjointe responsable de la commission « Animation de la ville » présente les propositions d'attribution de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, l'attribution des aides suivantes :

**FC BOUTONNAIS** : aide 4 000 € validée par 28 voix (Monsieur Patrick Coirault, dirigeant, ne prend pas part aux votes et Monsieur Arthur Jones pourtant favorable à un partenariat, vote cependant contre car la demande ne correspond pas à un projet spécifique)

**MAISON DES LYCEENS** du Lycée Jean François CAIL pour l'édition Musiquolycée 2020 : aide de 700 € validée par 29 voix (Monsieur Arthur Jones vote contre prétextant que la demande n'est présentée au seul motif que l'établissement soit implanté sur la commune)

### **ETANG DE JAVARZAY - BILAN DE L'ACTIVITE PECHE 2019**

Madame Sylvie Magnain chargée de la commission animation commente le bilan de la saison de pêche 2019.

La saison s'est bien passée malgré la canicule, elle n'a occasionné aucun problème. Il est précisé que le fait que l'amorçage soit interdit, y a contribué.

Madame Magnain rappelle la répartition des missions de la commune et de l'association PECH partenaire : le Conseil Municipal établit et vote le règlement, fixe les tarifs, prend en charge l'empoissonnement et délègue le contrôle des cartes à l'association PECH qui organise par ailleurs, des concours.

Les évolutions de vente de cartes sont présentées et commentées :

**Cartes annuelles** : en 2019, 32 nouvelles cartes annuelles ont été vendues.

Il est rappelé que les détenteurs de cartes annuelles en 2018 ont pu bénéficier d'un tarif 2019 minoré de moitié, dans le cadre du dédommagement qui avait été décidé car l'accès à l'étang avait été restreint temporairement. Certains pêcheurs n'ont pas voulu faire valoir cette dérogation.

**Cartes journalières** : tendance à la baisse

## ETANG DE JAVARZAY – REGLEMENT DE PECHE et TARIFS 2020

Le projet de règlement de pêche préalablement étudié par la commission et les représentants de l'association PECH, est présenté au Conseil Municipal qui, à l'unanimité, le valide.

Quelques points sont soulignés : Maintien des tarifs 2019 pour 2020 – Date d'ouverture et de fermeture – Modalités de pêche – Empoisonnement identique à celui de 2019 (truites et gardons) – Plus de lâchers et plus de quantité de truites en début de saison jusqu'à fin mai – Pas de lâcher de truites si la température de l'eau est trop élevée.

Ce règlement est remis aux pêcheurs à l'occasion de l'achat de leur carte et publié dans son intégralité sur le site internet de la commune [www.chef-boutonne.fr](http://www.chef-boutonne.fr);

Madame Magnain adresse ses sincères remerciements :

- aux membres de l'association PECH pour le contrôle des cartes et l'organisation des concours,
- aux dépositaires : la BOULANGERIE MAITRE 2, Place Cail - la BOULANGERIE VACHER 27, Avenue Louis Proust – le bureau de tabacs LE SÈVRE 55, Grand rue du Commerce – la Maison de la Presse MAG PRESSE 26A Place Cail et STOCK FOUILLE 1, Route de Melle à CHEF-BOUTONNE
- aux membres de la commission qui l'ont assisté dans cette mission

A la question posée par Monsieur Claude Redien quant à la mise en place de moyens qui avaient été envisagées pour améliorer l'oxygénation de l'étang, il est répondu qu'il n'y a pas été donné suite puisque l'interdiction d'amorcer y a largement contribué. La crainte quant à la plantation des nénuphars qui avait été évoquée était leur prolifération.

## REFECTION DE TROTTOIR ET VOIRIE AVENUE DE L'HOTEL DE VILLE

Monsieur Joel Proust adjoint, indique que dans le cadre des travaux de réparation du réseau d'eau au droit du chemin du Parc, le trottoir devant le N°6 Avenue de l'Hôtel de Ville a été endommagé et que le béton désactivé devant la Propriété N1 Croix Perrine est en mauvais état.

La commission Travaux a étudié ces 2 points pour envisager une intervention simultanée et a étudié les offres établies sans cahier des charges du fait de la complexité des travaux à réaliser, laissant ainsi l'appréciation et le choix des solutions techniques à chaque entreprise, reçues dans le cadre de la consultation qui a été menée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le choix de la commission et valide ainsi l'offre de l'Entreprise Colas qui interviendra pour la réalisation de ces 2 opérations. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis correspondant pour un montant de 12 624 € auquel est ajouté une provision, pour tenir compte d'éventuels aléa de chantier.

## ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL AVEC PROJECTEURS LEDS – ACTUALISATION DE LA DEMANDE D'AIDE AUPRES DE LA F.F.F.

Monsieur Claude Redien rappelle que le dossier de demande d'aide déposé auprès de la F.F.F (en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2019) a été établi avec un plan de financement prévoyant une aide du District de Football de 20% (+ 2% du fait du classement de la commune en zone de revitalisation rurale) du coût. Or, s'agissant du remplacement des ampoules par des leds sans modifier les mats, l'aide ne peut excéder 10% (+1% du fait du classement de la commune en zone de revitalisation rurale).

De ce fait, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Valide le plan de financement ainsi actualisé :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	46 990,00 €	Subvention FFF (20%+ 2%)	5 168.90 €
		CAP 79 (30%)	14 097,00 €
		Coût commune	27 724.10 €
Total TTC	46 990.00 €		46 990.00 €

- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier actualisé correspondant, auprès de la FFF.

## **CENTRE CULTUREL – REFECTION DU PARQUET SUITE DEGAT DES EAUX**

Monsieur Joël Proust adjoint rappelle qu'un dégât des eaux au centre culturel a endommagé le parquet de la grande salle en octobre 2019. Missionnée par délibération du Conseil Municipal du 04 novembre, l'entreprise FP Couverture, seule disponible dans l'urgence, pour une intervention demandée par l'expert, est donc intervenue. La compagnie d'assurance a depuis, donné un accord de principe pour une indemnisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité mandate la commission Finances pour l'établissement d'un cahier des charges relatif à la réfection de ce parquet et le lancement de la consultation correspondante. Les travaux seront réalisés pendant l'arrêt du cinéma et l'utilisation moins importante de la salle, en juillet 2020.

Madame Sophie Robion arrive à 20h50

## **RENOVATION D'UN MURET ROUTE DE LOIZE**

Monsieur Joël Proust adjoint indique que la tête d'un muret situé Route de Loizé s'est dégradée malgré l'intervention faite il y a quelques années. Son état nécessite maintenant une rénovation complète.

Après avoir étudié les diverses solutions techniques, la commission Travaux, propose de réaliser ces 90ml de mur dans le cadre d'un chantier d'insertion.

Considérant que ce type de chantier s'inscrit parfaitement dans la démarche sociale de l'Association Intermédiaire de Melle et que la collectivité a la volonté d'y souscrire, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Valide l'option chantier d'insertion avec l'A.I
- Valide le devis correspondant d'un montant de 9 000 €

La date d'intervention envisagée en juillet sera à valider auprès de l'association.

## **REGLEMENT POUR VENTE DE BOIS**

Monsieur Claude Redien indique qu'à l'occasion d'une opportunité de vente de bois (annoncée sur le journal municipal Couleurs à la Une) dans le cadre d'une coupe de haies sur Tillou, le bureau municipal propose de valider un règlement plus général qui sera également applicable pour les ventes ultérieures sur l'ensemble du territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la proposition de règlement du Bureau Municipal (dont l'intégralité sera disponible sur le site internet de la commune [www.chef-boutonne.fr](http://www.chef-boutonne.fr))
- Fixe le prix de vente du stère à 8 €

## **PARC PHOTOVOLTAÏQUE – ENQUETE PUBLIQUE**

La Société Technique Solaire Invest33 a sollicité l'ouverture d'une enquête publique relative à une demande de permis de construire sur le territoire de la commune dans le cadre d'un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol au lieuxdits « Les Geons » et « Les Communaux ». Cette enquête a lieu du 13.01 au 14.02.2020. Monsieur le Maire présente le projet aux élus.

Le Conseil Municipal de Chef-Boutonne souhaite, dans le cadre de cette enquête publique relative à l'installation d'un parc de panneaux photovoltaïques émettre un avis sur ce projet

Considérant que les terrains, supports du projet, ne peuvent pas être utilisés à une quelconque destination « productive »,  
Considérant que la faune et la flore seront préservées dans ce projet,

Considérant que ce projet est une participation concrète au développement des énergies renouvelables,

Considérant que la production induite équivaut à la consommation électrique pour 600 ménages,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal apporte, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet et soutient cette initiative.

## **PERSONNEL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Du fait des mouvements de personnel, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion qui sera saisi, de supprimer le poste de rédacteur 35 heures, occupé jusqu'au 31.12.2019 par un agent qui a quitté la collectivité.

Son remplacement, pour les missions suivantes qui lui étaient confiées : Urbanisme – Cimetières – Etat Civil, vient d'être effectué sur un poste vacant d'Adjoint Administratif Principal

- valide de ce fait l'actualisation du Tableau des effectifs.

## MODIFICATION DES STATUTS DU SMAEP4B

Le retrait des compétences « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » au profit de la Communauté de Communes Mellois en Poitou rend nécessaire une révision des compétences du syndicat. Le Syndicat 4B a décidé de modifier ses statuts en ce sens pour qu'ils soient effectifs lors du prochain renouvellement des instances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la modification des statuts du Synd4B telle que présentée.

## SCENOGRAPHIE DU CHATEAU – PRESENTATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Monsieur le Maire commente l'Avant-Projet Définitif de la scénographie du Château de Javarzay tel que présenté et expliqué par le Maître d'œuvre Nuud lors de la réunion organisée le 24 Janvier 2020 avec les élus et les deux associations Cail et Amis du Château. Les personnes présentes ont été plutôt séduites par le projet.

Après un échange très riche sur ce dossier, il est décidé que le Conseil Municipal sera invité à se positionner lors de sa prochaine séance, le 24 février, pour la suite à donner.

## POINT SUR LES INVESTISSEMENTS DU 4<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2019 DECIDES PAR LE BUREAU MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le bilan des investissements décidés au cours du dernier trimestre 2019, par le bureau municipal en vertu de l'autorisation qui lui a été faite.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque quelques questions diverses après avoir laissé la parole aux élus :**

Madame Sylvie Magnain indique que la commission prépare le guide estival de l'été et travaille à l'organisation avec Pascaline Ricard affectée à la promotion de la commune, des animations de l'année y compris le programme des expositions du château de Javarzay.

Madame Nicole Bettan communique au sujet de l'action « Séniors et Alors ? » menée en concertation avec Monsieur Jean-Jacques Epron conteur et indique qu'une rencontre est programmée le 7 février pour l'organisation technique du Tracé V93 sur le territoire communal.

Monsieur Joël Proust évoque les travaux en cours (hydrocurage sur la commune, pose de bornes sur la Place Cail, installation de jeux d'enfants sur la Place Malesherbes, entrée entre le futur l'EHPAD et le lycée JF Cail, coupe de bois. A la demande de Monsieur Pascal Truteau qui l'interroge sur l'avis donné par l'association des Amis des Chaumias sur le projet d'aménagement de la Place des Chaumias et le projet de création d'un préau, Monsieur Joël Proust répond que la différence entre les pour et les contre (2 voix) laisse à penser qu'il appartient aux élus de définir la suite à donner.

Puis Monsieur le Maire donne les informations complémentaires avant de clore la séance à 22 heures 50.

- Le CIAS du Mellois en Poitou a ouvert les plis pour les travaux de construction du futur EHPAD de Chef-Boutonne : 3 des 4 entreprises chef-boutonnaises qui ont déposé une offre, ont été retenues : Jérôme Marchet, Socobat, et MLTP (3lots)
- Elections municipales : le tableau des permanences sera établi lors de la prochaine séance le 24 février
- Des contacts sont pris pour envisager une nouvelle campagne de lutte contre les pigeons.

Monsieur Claude Redien évoque les plantations qui seront organisées du 9 au 14 mars 2020, à Tillou et La Bataille, en vertu du programme établi dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Départemental. Les établissements scolaires qui le souhaitent pourront y faire participer des classes.

Il annonce par ailleurs une réunion avec les agriculteurs le 25.02 animé par le technicien de la Fédération des Chasseurs qui a travaillé à l'inventaire des haies.

Puis comme annoncé en début de séance un point d'étape est fait sur l'état d'avancement du dossier de revitalisation du centre bourg et plus particulièrement sur le projet d'aménagement de l'îlot central composé de l'ancienne boulangerie et ses abords. L'Atelier du Trait maître d'œuvre de cette opération, a travaillé à l'affectation et la répartition des locaux. Les élus échangent sur le dossier

Ainsi délibéré en mairie de Chef Boutonne le 27 Janvier 2020

Le Maire, Fabrice MICHELET